Image not found or type unknown

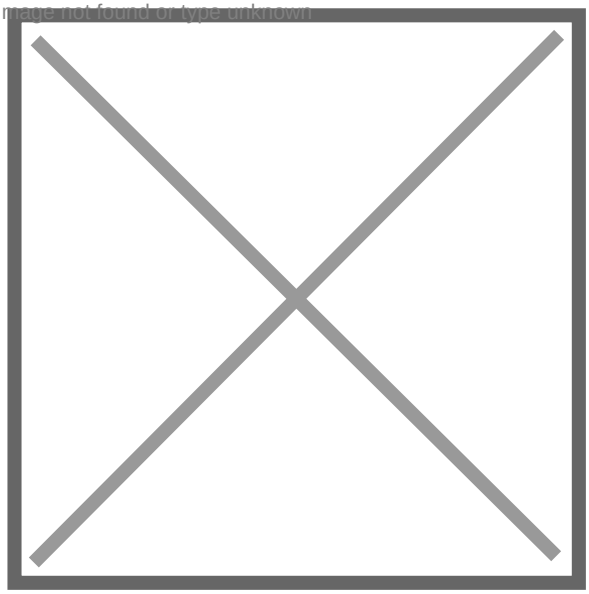

Vole de cotisations à la cnss

Par **aekBF**, le **03/09/2008** à **01:02**

bonjour Maître,

Maître, je m'adresse à vous espérant une lueur pour m'éclairer car depuis quelque temps tout est devenu sombre autour de moi!
j'ai travaillé trés dure durant presque 30 années à l'école Pigier de Kenitra Maroc comme formateur de comptabilité et d'informatique moyennant un salaire brut de 5300.00 dh. mon employeur me règle chaque moi par virement bancaire 4500.00 dh net aprés déduction de l'impos et de la cotisation à la CNSS. quand aux allocations familiales, il ne me les a jamais versée! il signe les bordereaux de la CNSS à ma place et garde pour lui les 450.00 dh d'allocations! pourquoi ? tout simplement parcequ'il me déclare à la CNSS pour un salaire de 2500.00 dh ! alore qu'il me prélève une cotisation pour ma retraite sur 5300.00 dh! il m'a volé durant ces 30 années, a volé la CNSS et l'administration fiscale.
j'ai déposé plainte, il a été inocenté malgrés que c'est lui qui validait les bordereaux et réglait nos cotistions par cheque à la CNSS. quand au gérant de l'établissement, il a été condamné pazr la cour d'appel à 6 mois avec susrcis et à me verser 10.000 dh comme dommage et interêt!
je risque de percevoir une retraite sur 2500.00 dh alore que j'ai cotisé pour 5300.00 dh!
je vous prie Maître de me conseiller au sujet de ma retraite, de mes allocations familiale ainsi que ma prime d'ancienneté car mon salaire n'a pas vu de changement depuis 1986!
je vous remerci Maître. .

Abdelkader BENFATAH

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés